

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjpp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 27 et 28 mars 2009

(Ces réunions se sont tenues le vendredi 27 mars après-midi et le samedi 28 mars au siège de la FFPJP à Marseille)

Etaient présents : M. CANTARUTTI, Président de la F.F.P.J.P.
MM. CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COMBES, COSTE, Mme COUILLAUD MM. DESBOIS, DESMULIE, DUBOIS, IANNARELLI, JUAN, MOREAU, Mlle PAUGAM, MM. PLACON, READ, SIGNAIRE, STIRMEL, Mlle THEDEVUIDE, M. THERON et Mme TROUBAT.

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif
M. NATAF, Directeur Technique National
M. PERONNET, Conseiller Technique National

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

LE PRESIDENT, Alain CANTARUTTI, souhaite la bienvenue à tous les membres nouvellement élus. Il souhaite que l'équipe en place soit au service exclusif de nos deux disciplines et avance groupée car les tâches, les missions, les créations sont nombreuses et pour certaines urgentes.

Il dit aimer les choses simples, donc les usines à gaz ou les discussions de deuxième zone qui ne servent à rien et font perdre du temps sont à proscrire définitivement.

Ayant la responsabilité de la direction de notre Fédération, il insiste pour être tenu au courant des réunions, travaux qui vont être mis en place. Il n'y aura pas de réunion informelle. Le Comité Directeur décidera et aucune commission ne décidera seule quoi que ce soit.

Sur le plan de la communication, il exige que les comptes-rendus de réunions de commissions ou de groupe de travail ne soient diffusés qu'à leurs membres et aux administrateurs de la Fédération, car ils ne sont que des documents de travail en aucun cas une décision.

Il sollicite la plus grande prudence sur les informations qui seraient transmises à « l'extérieur » en attirant l'attention de chacun sur des publications erronées, voire « réactions épidermiques » qui pourraient être mal interprétées.

Il dresse un rapide portrait de sa personnalité en précisant que, contrairement à ce que certains peuvent penser : il ne sera pas un Président bis..... et qu'il se montrera inflexible envers ceux qui laisseraient transparaître ce sentiment, qu'il considère comme une atteinte insultante envers sa personne.

Pour être en connexion avec le Conseil des Ligues, censé représenter les Comités et les clubs donc nos licenciés, il est demandé aux Présidentes et Présidents de Ligue de désigner 2 représentants auprès du Comité Directeur qui pourront assister avec voix consultative aux travaux des réunions suivant les sujets traités. Également, un Secrétaire- Rapporteur sera nommé afin que le Conseil des Ligues puisse faire des comptes-rendus précis au Comité Directeur Fédéral.

Il précise enfin que les élus au Comité Directeur mais aussi les Présidents de Ligue n'officieront plus en tant qu'arbitre et/ou éducateur encadrant.

II. ORGANIGRAMME FEDERAL :

- Le Bureau National sera composé comme suit :
 - Secrétaire Général : Antoine JUAN / Secrétaire Adjointe : Bernadette TROUBAT
 - Trésorier Général : Daniel READ / Trésorier Adjoint : Michel DESBOIS
 - 5 Vice- Présidents à la tête de secteurs:
 - Michel SIGNAIRE : Finances
 - André PLACON : Sportif / Compétitions
 - Claude STIRMEL : Informatique / Communications / Nouvelles Technologies

- Jacques THERON : Textes / Règlements /Discipline
- Patrice COMBES : Commercial/ SAOS / Partenaires

Le Règlement Intérieur fédéral ne prévoyant actuellement que 4 postes de Vice-présidents, fera l'objet d'une mise à jour lors du prochain Congrès National.

- Commissions et Groupes de travail : *Voir en annexe*
- M. CANTARELLI sera présenté en tant que membre délégué de la F.F.P.J.P. auprès de la Confédération Européenne de Pétanque (C.E.P) en remplacement de M. SEUILLARD démissionnaire. M. NATAF sera proposé comme membre de la Commission Technique de la C.E.P.
- Responsable répartition des équipes aux Championnats de France : Michel COSTE
- Mise à jour des joueurs suspendus sur Geslico : Xavier GRANDE
- Gestion des dossiers des bouledromes et démarches auprès du CNDS : Joseph CANTARELLI

III. INTERVENTION DE QUARTERBACK

Dans le cadre de la volonté du Président de demander aux partenaires de la F.F.P.J.P. d'intervenir lors de réunions du Comité Directeur, le Président a souhaité que l'agence de marketing de la Fédération, Quarterback, rappelle ses missions et précise ses actions réalisées pour nos disciplines.

(cf document en annexe)

M. BARTHELEMY précise que la disparition de la publicité sur France Télévisions, a entraîné de nombreuses difficultés et notamment n'a pas permis de diffuser la finale de la Coupe de France sur l'ensemble du réseau (seulement sur France 3 Méditerranée). Néanmoins, celle-ci est visible sur leur site Internet jusqu'au 28 avril prochain.

De plus, il signale que l'agence a signé un contrat de partenariat avec le magazine « 10 SPORT » sous forme d'échanges marchandises (espace publicitaire sur la compétition contre espace rédactionnel dans le magazine) en vue de promouvoir la Coupe de France 2009 au sein de ce quotidien sportif.

Il a été inséré dans plusieurs numéros des demies, quarts de pages et le mercredi précédent la phase finale une page (4^{ème} de couverture) afin notamment de présenter les 8 équipes finalistes et donner les résultats en image. Des annonces ont été reprises sur le site internet www.10sport.com et des liens avec les sites FFPJP ont été effectués, des pages rédactionnelles ont relaté en image les résultats de la Coupe de France.

L'objectif est que ce partenariat soit étendu à tous les Championnats de France.

IV. CHAMPIONNATS DE FRANCE :

A) Année 2009 :

Le Comité Directeur a effectué la désignation des délégués aux divers Championnats 2009.

Il a été décidé de modifier le cahier des charges des Championnats de France à partir de 2010 : il sera prévu la présence d'un responsable fédéral à au moins une réunion préparatoire de mise en place du Championnat, environ 2 mois avant le début du dit championnat, pris en charge par l'organisateur.

De plus, le délégué fédéral arrivera sur le site la veille de l'ouverture des Championnats afin de s'assurer du respect final du cahier des charges.

Il a été communiqué la répartition définitive des équipes aux Championnats de France. Celle-ci ne pourra plus être modifiée même si le nombre d'équipes n'était pas atteint.

En raison des difficultés rencontrées pour établir cette liste, des propositions seront étudiées lors du prochain Comité Directeur.

B) Années suivantes :

➤ **2010** :

- | | | |
|--------------------------------|-------------------|---|
| - Doublettes Seniors Féminin | 19 / 20 juin | Soustons (40) |
| - Individuel Seniors | 19 / 20 juin | Soustons (40) |
| - Triplettes Seniors Masculin | 26 / 27 juin | Nice (06) (<i>reçu après la réunion</i>) |
| - Doublettes Mixtes | 10 / 11 juillet | Flamanville (50)
(<i>sous réserve de confirmation</i>) |
| - Triplettes Jeunes | 21 / 22 août | Poitiers (86) attente retour dossier |
| - Triplettes Seniors féminin | 11 / 12 septembre | Pau (64) ou CD 46
attente retour dossier |
| - Interentreprises par Equipes | 18 / 19 septembre | Sedan (08) attente retour dossier |
| - Triplettes Vétérans | 18 / 19 septembre | Sedan (08) attente retour dossier |
| - Triplettes Jeu Provençal | 2 au 4 juillet | Tournefeuille (31) attente retour dossier |
| - Doublettes Jeu Provençal | 27 au 29 août | CD34 attente retour dossier |

En l'absence de confirmation écrite, la candidature de Paris-Bercy pour le Triplette seniors masculin n'a pas été maintenue.

➤ **2011** :

- | | | |
|--------------------------------|-------------------|-----------------------------------|
| - Doublettes Seniors Féminin | 11 / 12 juin | Brive (19) ou Rennes (35) |
| - Doublettes Seniors Masculin | 11 / 12 juin | Brive (19) ou Rennes (35) |
| - Triplettes Seniors Masculin | 25 / 26 juin | Niort (79) |
| - Doublettes Mixtes | 9 / 10 juillet | St Dizier (52) ou Strasbourg (67) |
| - Triplettes Jeunes | 20 / 21 août | CD 34 |
| - Triplettes Seniors Féminin | 10 / 11 septembre | Guéret (23) |
| - Interentreprises par Equipes | 17 / 18 septembre | Anduze (30) ou Canéjan (33) |
| - Triplettes Vétérans | 17 / 18 septembre | Anduze (30) ou Canéjan (33) |
| - Triplettes Jeu Provençal | 17 au 19 juin | Gruissan (11) |
| - Doublettes Jeu Provençal | 26 au 28 août | Pas de candidat |

Pour 2012, ont été envoyés les dossiers de candidature à La Roche sur Yon (85) pour le doublette féminine et l'individuel, Romans (26) pour le triplette senior masculins, au CD 62 pour le Doublettes mixtes et au CD 24 pour le Vétéran.

V. CONGRES NATIONAUX :

A) PARIS (AGE 2009) :

LE PRESIDENT souhaitait revenir sur le courriel envoyé par C. AZEMA relatif aux dégradations de la salle de l'Assemblée. Après échanges d'informations, il s'avère qu'il a été reconnu que ces dégradations étaient antérieures à notre venue.

De plus, nous ne savons toujours pas si la gratuité de la salle nous a été accordée.

B) ANNEES SUIVANTES:

Les prochains Congrès nationaux auront lieu :

2010 : 7 et 8 janvier : Epinal (88)

2011 : 8 et 9 janvier : Pas de candidat (*la candidature de Granville ayant été retirée par le CD 50 après la réunion*)

2012 : Narbonne (11) (*dossier à recevoir*)

2013 : Montauban (82) (*dossier reçu*)

VI. PERSONNEL DU SIEGE

Il est rappelé que le seul référent au niveau professionnel de la D.T.N est le Président.

En raison du départ à la retraite de Victor NATAF à compter du 1^{er} septembre prochain, il devra être pourvu à son remplacement. Jean Yves PERONNET postulera à celui-ci. En raison du redéploiement actuel des postes des cadres techniques sur l'ensemble du territoire, il faudra être vigilant sur les candidatures de ce second poste.

Il est fait part du Congés Individuel de Formation (C.I.F) dont va bénéficier Régine à compter du 1^{er} septembre 2009. Cette formation prépare au BTS d'assistante PME/PMI. Il devra donc être procédé à son remplacement temporaire, son salaire étant intégralement pris en charge par Uniformation.

Il a été également confirmé l'embauche d'un stagiaire, en convention de stage, pour la période de juin à septembre afin de préparer les Championnats de France, s'assurer du respect des obligations liées aux partenaires fédéraux et aider à la Boutique fédérale.

(La séance levée 19 heures est reprise le lendemain à 8 heures 30.)

VII. TRESORERIE

Présentation simplifiée de la comptabilité fédérale par M. READ. (cf.annexe)

Il est rappelé que tous les déplacements de membres et les frais de séjour de la Commission informatique, à la demande des Comités ou Liges, afin de procéder à des opérations de dépannage, seront intégralement pris en charge par ceux-ci.

A. 2010 :

Diverses pistes de travail en ce qui concerne la trésorerie fédérale ont été présentées afin d'éviter une augmentation du prix des licences et maintenir les dépenses actuelles (ex : indemnités versées pour les déplacements aux Championnats de France) et permettre de nouvelles actions comme pour le Championnat National des clubs :

1. Subventions organisation Championnats de France :

Une discussion sur plusieurs pistes s'est instaurée afin de réduire la somme à laquelle l'organisateur et par là-même la subvention fédérale doivent faire face en rapport des récompenses.

Le Comité Directeur a décidé de confier cette réflexion à la Commission des finances en lui fixant comme axes de travail : le niveau sportif de remise de récompenses et l'étude de la récompense.

2. Tarif des licences :

Actuellement le tarif des licences jeunes est inférieur au coût réel
(coût de fabrication chez Paragon + assurance).

Dès lors il a été proposé d'augmenter le tarif des licences comme suit :

- Catégorie Benjamins, Minimes et Cadets : 3,00 €
- Catégorie Juniors : 5,50 € *(identique aux seniors)*
- Licences temporaires : 10,00 €

Le Comité Directeur a validé cette proposition à partir de la saison 2010.

Il est rappelé que les licences « pass » ne sont pas prises en compte pour le calcul des voix et effectifs.

3. Inscriptions des concours nationaux :

Il est proposé de modifier le tarif d'inscription des concours sur le calendrier fédéral.

Le Comité Directeur a accepté une variation en fonction du type de concours :

- Nationaux : 100€
- Internationaux : 150€
- Propagande : 250€

Seront exonérés de ce droit d'inscription, les concours réservés aux catégories « jeunes » ainsi qu'aux mixtes, aux féminines et vétérans à condition que ces derniers aient lieu le même jour qu'un National Séniors.

La page de publicité est fixée à 420€ T.T.C. (plus de ½ page)

4. Frais inscription à la Coupe de France :

A compter de l'édition 2010/2011, la participation à cette compétition sera soumise à un droit d'inscription de 10€ par clubs.

5. Tarif des mutations :

Le Comité Directeur a décidé d'entériner la proposition d'augmenter le coût des mutations sans que la part revenant aux Comités ne soit modifiée : cette augmentation interviendra à compter de 2010 (Mutation 2009/2010) :

- Mutations Intra départemental : 20 € (10 € pour le Comité et 10 € pour la F.F.P.J.P)
- Mutations Extra départemental : 30 € (20 € pour le Comité et 10 € pour la F.F.P.J.P)

Il est rappelé que les mutations des catégories jeunes sont gratuites sauf pour les juniors accédant à la catégorie seniors.

B. BOULISME :

Dans le cadre du partenariat signé l'an passé, l'éditeur s'était engagé à envoyer 6000 magazines.

Dans le trouble des élections, l'éditeur nous avait consultés pour savoir si le magazine ne devait pas être envoyé à des « institutionnels » (Collectivités territoriales, DRJS, etc...) plutôt qu'aux clubs de la F.F.P.J.P.

Notre choix s'est porté, pour ce premier numéro, sur les clubs de la F.F.P.J.P. comme cela avait été prévu. Le fichier des clubs envoyé par Claude STIRMEL comportait d'importantes erreurs d'adresses et un nombre de clubs supérieur à la réalité des affiliés FFPJP. Dès lors, un nouvel envoi a été effectué, les adresses ayant été corrigées.

Or au mois de mars, aucun magazine n'avait été expédié. Dès lors, le PRESIDENT a adressé à Boulistme un courrier recommandé demandant expressément d'envoyer aux 6000 adresses prises dans ce fichier, les numéros 15 et 16 de la revue *Boulistme* pour le 06 avril 2009. Les Comités devront donc s'assurer que la quasi-totalité des clubs a bien reçu ce magazine.

C. LICENCES CARTES A PUCES

Il a été confirmé l'achat de 2 500 lecteurs supplémentaires. Ceux-ci seront livrés vers le mois d'août prochain. Dès lors, tous les clubs organisant des concours en seront dotés.

Ainsi, il sera abandonné l'idée d'utiliser les pastilles à coller sur les supports à compter de l'année prochaine. Le solde (environ 1500) sera livré dans les années à venir.

Le financement des 2500 lecteurs sera réalisé par un emprunt de 320 000 € auprès de la société ADITIA. Il s'agira d'un prêt remboursable sur 5 ans avec un versement faible en 2009 (10 000€) puis annuels de 99 250 €.

Il devra être ajouté cette année le financement de 25 000€ pour la mise à jour du logiciel Geslico.

Enfin, il a été précisé que des étuis supplémentaires à ceux reçus de Paragon, sont disponibles à la vente auprès de la Boutique fédérale.

Autorisation a été donnée à cette dernière pour qu'elle s'approvisionne chez un autre fournisseur. Ils seront à l'avenir en 2 parties (comme les anciens) et à un tarif inférieur.

VIII. COUPE DE FRANCE DES CLUBS :

Le nombre de clubs inscrits à la prochaine édition est de 2731 contre 2759 l'an passé. La prochaine finale nationale aura lieu à Behren-lès-Forbach (57) les 19, 20 et 21 mars 2010.

Modification du Règlement, dès l'édition prochaine (2009/2010) :

- Calendrier des rencontres : sera avancé de 8 jours afin de permettre à l'équipementier fédéral de préparer les tenues de la finale nationale ;
- Suppression des groupes : mise en place d'un 4^{ème} tour de zones puis tirage au sort intégral à compter des 1/16 et 1/8^{ème} de finale. (4 équipes sur 8 sites différents) ;
- Non application du règlement des boulodromes couverts ;
- A compter des 1/16 et des 1/8^{ème} de finale, un arbitre national sera désigné par la Fédération et un arbitre par le Comité organisateur (au minimum niveau Ligue). Les frais seront à la charge de la Fédération;
- Une équipe sera considérée comme forfait si elle dispose de moins de 4 joueurs ;
- Frais de déplacement après le 4^{ème} tour de zones : seront modifiés (étude en cours par le comité de pilotage)

Il a été évoqué le fait que les joueurs participant à la finale nationale soient équipés par l'équipementier fédéral. Certains pensent qu'il serait préférable qu'ils choisissent leur propre équipementier.

De plus, certains pensent que pour la beauté de la compétition il serait préférable que les matchs commencent par les parties en triplettes puis en doublettes et enfin en Tête à Tête.

Ces propositions seront étudiées par le Comité de pilotage.

IX. COMPETITIONS INTERNATIONALES :

A) CHAMPIONNATS :

1. *Championnats du Monde des Féminines*, septembre (*date à définir*) en Thaïlande

2. *Championnats du Monde Jeunes*, du 2 au 4 octobre à Monastir (Tunisie) :
Le chef de délégation sera Mme COUILLAUD.

3. *Championnats d'Europe Seniors*, du 24 au 26 juillet 2009 à Nice (06) :
Le chef de délégation sera M. IANNARELLI.
La France bénéficiera de deux équipes en sa qualité de pays organisateur.

B) JEUX MONDIAUX du 16 au 23 juillet à Kaoshing (Taiwan):

La délégation sera confiée au D.T.N

Nous serons représentés par 2 doublettes : 1 masculine et 1 féminine

C) JEUX MEDITERRANNEENS du 29 juin au 4 juillet à Pescara (Italie) :

Le chef de délégation sera Mlle. THEDEVUIDE

Nous serons représentés par 2 doublettes : 1 masculine et 1 féminine

X. DISCIPLINE :

Il a été fait remarquer l'urgence de relancer la formation des responsables et membres de commissions de discipline (Départementale et Régionale) au niveau de Ligues ou zones. Les demandes doivent être envoyées au responsable fédéral, M. DESBOIS.

Il est signalé que s'il est possible de saisir le CNOSF avant l'épuisement des voies de recours interne (étude de l'affaire par une commission de discipline d'appel) cela peut généralement être évité par l'intervention du Directeur administratif auprès du conciliateur.

XI. ACTIVITES DE LA DTN :

Il est dressé un bilan du Centre de formation. Tout d'abord, il a été procédé à la nomination des deux membres qui siègeront au Conseil d'Administration : MM. DESBOIS et CANTARELLI.

Les premières sessions de formation du Diplôme d'Etat ont été effectuées au siège de la Fédération auprès de 8 candidats inscrits. Elles ont été animées par MM. NATAF et PERONNET.

Est en cours la signature de la convention avec le C.N.E.D qui dispensera la formation des Unités Capitalisables (U.C 1 et 2) communes à toutes les disciplines.

Il sera donc nécessaire de mettre en place d'autres formations comme pour la discipline, l'arbitrage ou l'informatique.

- Convention d'objectifs :

La Convention d'objectifs signée avec le ministère chargé des sports a une nouvelle fois changé de modèle. Il s'agit dorénavant d'une convention conclue pour 4 années. Une réunion est prévue début avril au ministère et à cette occasion nous saurons quelles sont les priorités du Ministère et les actions financées.

Ensuite, il devra être préparé un budget pour toutes les actions et une nouvelle réunion sera mise en place. Il sera proposé par exemple, d'intégrer les licences cartes à puces dans le poste « développement durable ».

Il est prévu un redéploiement des postes au niveau du ministère. Il est souhaité qu'à terme, nous obtenions un cadre par zones.

En ce qui concerne le paiement des entraîneurs nationaux qui encadrent les équipes, il a été décidé qu'ils bénéficieraient de fiches de paie et d'une lettre de mission précise. Dès lors, ils recevront le montant actuel diminué de 50% des charges patronales.

- D.T.N :

Il a été présenté au Comité Directeur la nouvelle structuration de la D.T.N ainsi que les grands axes de développement :

Bureau Technique National : formé par les deux professionnels du Ministère accompagné des responsables de chaque catégorie (5 personnes) et du responsable de la formation = 8 PERSONNES. Sa mission est PREVOIR et PREPARER le positionnement et les orientations de la Direction Technique Nationale sur les dossiers, les réformes... (Étroite coordination et collaboration entre ces personnes). Avis collectif et le plus consensuel possible pour les propositions de réformes, d'actions... (nombreux échanges par courriel...)

D.T.N : formée par les membres du Bureau Technique National (8 personnes) auxquels il faut ajouter les adjoints pour chaque catégorie. Sa mission est de déterminer le positionnement et les orientations de la Direction Technique Nationale sur les dossiers, les réformes... (étroite coordination et collaboration entre ces personnes).

Une réunion annuelle sera mise en place après la fin de saison sportive (novembre/décembre après l'examen BF2° et stage inter-zones) pour organiser la saison.

Equipe Technique Nationale : formée par les membres de la Direction Technique Nationale (18 personnes maximum) auxquelles il faut rajouter les collaborateurs des deux responsables par catégorie (10 HN + 3 formation). Sa mission est d'encadrer les actions nationales. Cette structure est l'équipe de gestion de la catégorie. Ses membres sont convoqués prioritairement lors des regroupements nationaux.

Ils seront les émissaires des 2 responsables sur des regroupements de zone, de ligue, ou de département.

Ses membres sont proposés par le responsable de la catégorie. Validation par le Directeur Technique National et l'Entraîneur National.

Responsable par catégorie : Il est nommé par le Directeur Technique National après consultation de l'Entraîneur National, pour la durée de l'échéance, de l'objectif et/ou du mandat (championnat du Monde, Jeux Mondiaux...) 4 ans en principe. Il élabore la stratégie de préparation de la catégorie, planifie la programmation des différentes échéances, participation aux stages de la catégorie, il prépare les stages. Il organise et suit le programme compétitif. Il a un rôle de proposition de la nomination de son adjoint, de la composition du comité de sélection, de la désignation du coach de l'équipe et de l'encadrement des différentes échéances

Ils seront les suivants :

Jeunes	: François GALVEZ
Espoirs Masculins, Féminines et Seniors	: Alain BIDEAU
Espoirs Féminines	: Daniel LEGUET
Formation	: Marcel COSTES

L'adjoint : est la personne susceptible de suppléer, aider voire remplacer le responsable à tout moment. Il doit se former à pouvoir assumer la position de responsable. Dans la logique il sera amené à assumer la succession afin de maintenir une certaine constance dans le fonctionnement.

Comité de sélection : Il regroupe le responsable de l'équipe avec son adjoint ainsi que les deux membres de son équipe technique. Il est placé sous l'autorité du D.T.N. ou/et l'Entraîneur National. Il désigne les sélections par des réunions formelles ou informelles.

Elu référent : M. André PLACON. La mission de ce dernier est de suivre la politique sportive de la catégorie. Il est invité aux réunions du comité de sélection sans prendre part au vote. Il doit suivre les actions de la DTN dans la catégorie et doit assurer le rôle de chef de délégation lors des compétitions majeures.

Les cadres techniques bénéficieront de vacances dont le budget annuel est de 35 000€. Ces sommes feront l'objet de déclarations sociales et de rédactions de fiches de paie pour les bénéficiaires. Les vacances seront réduites de 50% du montant total des charges.

Les modalités de répartitions seront les suivantes :

Enveloppe pour les responsables et leurs adjoints = Forfait (priorités pour les aménagements professionnels)

Enveloppe pour les actions ponctuelles (BF 1^o et 2^o - Stage) = Vacances journalières

Au niveau des structures décentralisées, il est indispensable que les Comités et Ligues nous transmettent les noms et les coordonnées de leur C.T.F.D. (Conseiller Technique Fédéral Départemental) et de leur C.T.F.R. (Conseiller Technique Fédéral Régional) ainsi que la composition de leur équipe Technique. De plus, il est demandé aux Comités et Ligues de communiquer le nom et les coordonnées de leur responsable de la formation. Ces personnes seront conviées au Colloque des Educateurs organisé périodiquement. Elles seront les interlocuteurs de la DTN pour la mise en place de la politique fédérale.

Les grands axes de développement seront les suivants :

- Le Haut niveau
- Le Suivi Médical
- La formation et l'emploi
- La Communication
- Le développement de la pratique
- Le projet sportif fédéral

XII. ARBITRAGE :

Il est donné lecture des résultats de l'examen d'arbitre national qui a eu lieu le 18 janvier 2009 à Marseille :

Admis (4) : FERRANDEZ Robert (CD34); MARZAT J-François (CD72) ; MASSAT Daniel (CD09) ; VIARD Jean-Louis (CD09)

Refusés (3) : CRETEL Charles (CD62) ; FORT Michel (CD03) ; TREUVEY Jacques (CD01)

Echecs pénalisant (3) : MARGARIT Thierry (CD81) ; OLIVIER Jean-Pierre (CD33)
PLASTRE Séverine (CD21)

Les candidats admissibles seront convoqués le dimanche 26 avril au siège pour une journée obligatoire de formation. Ils iront sur un championnat de France pour y passer les épreuves orales et pratiques. Le lendemain se réunira la commission d'arbitrage.

Les arbitres nationaux ayant réussi l'examen, seront supervisés lors de leur premier concours national, l'année qui suit leur réussite à l'examen. En 2009, le seront :

- BABOT Francis le 17 mai à LA GARDE
- SUCCI Isabelle le 6 juin à TINQUEUX
- FALOURD Roland le 6 juin à MANTES
- KRAEMER Christine le 11 juillet à LA TOUR D'AIGUES
- SALIBA Anne-Claude le 25 juillet à MARSEILLE
- MONIERE Patrice le 12 septembre à MELUN

XIII. DIVERS :

A) Arbitres :

Les convocations des arbitres et des délégués pour les concours Nationaux, Internationaux et Propagandes seront effectuées respectivement par MM. DUBOIS et CHARPENTIER. Le contrôle des comptes- rendus des délégués sera effectué par Mme Ginette COUILLAUD.

B) Boulodromes :

En ce qui concerne les projets de constructions de boulodromes, il est impératif que la F.F.P.J.P. soit tenue informée de ceux-ci pour l'aide qu'elle pourrait apporter à leur finalisation.

Il est apporté un démenti catégorique quant aux bruits qui circuleraient sur des boulodromes à Martigues et Fos sur Mer : aucun dossier n'ayant été adressé à la fédération....

C) Désignation des délégués fédéraux :

Il a été procédé à la désignation des membres du Comité Directeur sur les concours Internationaux.

Masters de Pétanque 2009: Dates, lieux et délégués :

- | | |
|---|----------------|
| - Jeudi 18 juin, Ax-les-Thermes (09) | M. GARCES |
| - Jeudi 2 juillet, Bandol (83) | M. COSTE |
| - Vendredi 17 juillet, Autrans (38) | M. SIGNAIRE |
| - Jeudi 23 juillet, Nice (06) | JP. IANNARELLI |
| - Jeudi 30 juillet, Valmeinier (73) | M. DESBOIS |
| - Vendredi 7 août, La Baule Escoublac (44) | G. COUILLAUD |
| - Mercredi 19 août, Contrexéville (88) | D. SCHMITT |
| - Vendredi 11 septembre, Finale des Masters de Pétanque 2009 , Istres (13) | M. COSTE |

La veille de chaque étape des Masters de Pétanque se déroulera une étape Jeunes, sauf à Istres, où elle aura lieu dimanche 14 juin et à Nice où elle aura lieu le dimanche 19 juillet.

D) **Règlement Médical** :

Suite à quelques mises à jour purement formelles, le Règlement Médical Fédéral a été modifié. Ces modifications ont été approuvées par le Comité Directeur.

E) **Pétanque Passion** :

Après avoir pris connaissance du rapport sur l'examen du projet présenté par M. HADJADJ de la Société Pétanque Passion, le Comité directeur a décidé de refuser : la diffusion sur Internet de Championnats de France et de Nationaux, comme cela a été le cas l'an passé pour ces derniers.

La Fédération a décidé de ne pas donner suite à la proposition de cette société afin qu'elle puisse rester producteur et diffuseur de ses images et ne pas se mettre en concurrence et en conflit avec les contrats existants dans l'audiovisuel.

La FFPJP a également décidé d'étudier la possibilité de diffuser ses images sur son propre site internet.

F) **Courriers reçus à la date de la réunion** :

Le Président précise préalablement qu'il répondra directement à tous les courriers qui mériteront une réponse.

- Comité de la Drôme, demande de précision quant à une intoxication alimentaire lors du Championnats de France jeune (cf P.V du dernier compte rendu du Comité Directeur d'octobre 2008) « ...malgré un problème d'intoxication alimentaire pour tout un car le dimanche. ») : Le Président précise que les passagers du car n'avaient pas pris leur repas sur le site de la compétition.
- Comité de l'Ariège, sollicitation de récompense : Il a été décidé de répondre favorablement, le Mérite National de la F.F.P.J.P. est attribué à M. TUMEZ, fondateur des Comités de l'Aude et de l'Ariège, qui fêtera bientôt ses 100 ans.
- Rhône Alpes Pétanque, renouvellement du partenariat avec demande de révision de l'aide Fédérale : il est admis de passer celle-ci à 5 000€ par an.
- Comité de la Lozère, demande d'aide financière pour l'organisation d'une manifestation pour handicapés. Il est fortement recommandé au Comité d'établir des dossiers pour cela auprès du Conseil Général et Régional ainsi qu'auprès de la Fédération Sport adapté. La F.F.P.J.P ne pouvant répondre favorablement à toutes les demandes de ce type.
- Comité du Finistère, désignation des arbitres Nationaux et Internationaux.
Il semblerait qu'il ne soit pas tenu compte de l'éloignement pour ces désignations et réfute celle de M. LE BOTS (76), prévu pour officier à Kerlouan alors même que la Bretagne dispose d'arbitres nationaux qui semblent être « sous utilisés ».... La commission d'arbitrage procédera à la vérification de ce cas et veillera au respect des règles quant aux affectations (lieu de résidence, etc..).
- Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM), sur relation et représentativité :
Il est souligné les bonnes relations entre cette association et nos représentants. Représentants : Titulaire, Jacques THERON et suppléant, JC.DUBOIS.
- Président du CD 55, démarrage du Championnat National des clubs (ex C.E.C) : M. CANTARELLI est chargé de leur apporter la réponse.

G) **Tour de table** :

A l'avenir cette rubrique sera ouverte aux administrateurs souhaitant évoquer de façon succinct tous sujets d'intérêt général.

Il est rappelé que les réponses aux courriers ou appels de réclamation au siège de la Fédération transiteront comme par le passé, aux entités concernées.

Il est demandé de transmettre aux Comités une information sur la distribution des lecteurs de cartes à puces. Ceci sera traité par la Commission Informatique.

Il est dressé un état des besoins en ordinateurs portables des administrateurs.

Suite à la suppression des licences blanches, il est demandé d'établir des cartes de dirigeants pour les membres du Comité Directeur Fédéral. M .STIRMEL est chargé de faire le nécessaire.

Concernant le rendement de points, bien que ne figurant plus, par erreur, au Règlement Administratif et Sportif, il est confirmé qu'il est bien réduit de 1 point lorsque les parties se jouent en 11 points (texte à mettre à jour).

XIV. PROCHAINES REUNIONS :

Comité Directeur: samedi 16 après-midi et dimanche 17 mai matin au siège à Marseille

(La séance est levée à 19 heures)

Le Secrétaire Général de la FFPJP



A.JUAN

Le Président de la FFPJP



A.CANTARUTTI

A l'issue de la réunion du Comité Directeur, s'est tenu un apéritif où ont été remis les cadeaux de départ, en remerciement des services rendus, aux membres du Comité Directeur n'ayant pas sollicité un nouveau mandat : Mmes BRIANCON et GALLAND, MM. AZEMA, CAMPO, LOULON et NICOLIER.

QUARTERBACK : AGENCE DE MARKETING SPORTIF ET DE COMMUNICATION PAR LE SPORT

Créé il y a plus de 20 ans Quarterback a son siège à Paris et une antenne à Marseille depuis 3 ans.
Quarterback c'est une équipe de 15 salariés.

Quarterback intervient dans les domaines de la communication et du sport.
Son positionnement est clairement d'être le conseil des annonceurs et des institutions du sport qui souhaitent avoir un partenaire indépendant et spécialisé dans le marketing du sport.

Quarterback développe deux pôles d'activités :

- Un pôle Conseil/Stratégie/Planning stratégique chargé du consulting et de la conduite de projets.
- Un pôle Hospitalité composé de spécialistes en charge de prestations VIP.

QUARTERBACK ET LA FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL (FFPJP)

Depuis 1999, la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal (FFPJP) fait confiance à Quarterback pour la gestion de ses droits marketing et télévisuels, ainsi que pour le développement de l'image de la pétanque. À ce titre, Quarterback a créé les Masters de Pétanque.

QUELQUES-UNES DE NOS REFERENCES

Dans le domaine du consulting:

AL-JAZIRA et TOTAL pour le football, KIA et la Coupe DAVIS, JEEP et son équipe de Surfers et de Kite-Surfers, CADBURY et le football, BUCKLER et le basket, DANONE et le football pour l'interne, DANONE et le football vers les enfants.

La production audiovisuelle:

Les Masters de Pétanque, Coupe et Championnat de France de Pétanque, OBUT et la pétanque : Trophée OBUT, DANONE et la Coupe du Monde de Football interne au groupe : la Danone World Cup, BUCKLER et le basket : le Buckler Challenge, EVIAN et le tennis : Trophée de l'équilibre, KIA et le tennis : le Kia Amateur Australian Open.

L'organisation de séminaires pour :

BNP PARIBAS, DELOITTE, BARCLAYS, CAPITAL ...

L'hospitalité:

Agence Agréée Fédération Française de Tennis pour Roland Garros et les Tennis Masters Series de Paris Bercy.

Agence Agréée France Galop pour le Prix de l'Arc de Triomphe Lucien Barrière.

Sous Agence du consortium Stade de France pour la Coupe du Monde de Rugby 2007.

Agence officielle du consortium Stade de France.

Les institutions du sport :

Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

Fédération Française de Golf

Fédération Française de Tennis

Fédération Française de Billard

EXPLICATIONS SIMPLIFIEES DU FONCTIONNEMENT DE LA COMPTABILITE FEDERALE

(Présenté par le Trésorier Général, Daniel READ)

Le bilan

C'est une image, à un instant donné, de la situation financière de la Fédération, en l'occurrence, à la fin de l'exercice. Vous trouverez ci-dessous, en exemple, la situation arrêtée à fin novembre 2008 avec rappel de 2007. L'actif donne la position en valeurs brutes et en valeurs nettes, des biens détenus et des disponibilités. L'actif immobilisé représente les acquisitions, des programmes et matériels informatiques, des locaux du Siège et du mobilier et matériel de bureau appartenant à la Fédération. Ils sont amortissables sur plusieurs exercices par l'imputation au compte de résultat, ce qui permet de répartir la charge totale sur plusieurs années. L'actif circulant représente les avoirs disponibles à court terme.

Le passif donne la position des réserves de la Fédération cumulées lors des exercices précédents et des dettes restant à payer à la fin de l'exercice.

ACTIF					PASSIF		
Année 2008				2007	2008		2007
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Actif immobilisé	578	506	72	93	Capitaux propres	1 102	1 117
Informatique	145	118	27	43	Réserves FFPJP	1 117	1 228
Siège	367	359	8	11	Résultat de l'exercice	- 15	-
Matériel et Mobilier	31	29	2	4			111
Financier	35	0	35	58			
Actif circulant					Dettes		
Matières Premières	37		37	29	Dettes fiscales	17	19
Créances SAOS	143		143	178	Autres dettes	21	15
Créances diverses	55		55	93			
Disponibilités - Banques	818		818	738			
Charges constatées d'avance	15		15	19			
TOTAL	1 646	506	1 140	1 151		1 140	1 151

Le compte de résultat

Ce document représente toutes les dépenses effectuées pour la gestion de la Fédération et les recettes reçues lors d'un même exercice du 1^{er} décembre au 30 novembre.

Les recettes sont principalement alimentées par les licences (81%) et affiliations (3%) en provenance des comités et des clubs, et des subventions (11%), la SAOS (2%) et les produits divers (3%).

Les dépenses sont principalement les achats (2%), les frais de fonctionnement (13%), les salaires et charges (10%), les assurances (15%), les championnats de France (24%), la coupe de France et d'Europe (7%), les autres manifestations et commissions (8%), la DTN (17%) dont 65% couvert par la subvention de l'Etat, l'informatique et les amortissements (4%).

Si les dépenses sont supérieures aux recettes, nous constatons une perte qui vient diminuer les réserves de la Fédération. Si les recettes sont supérieures aux dépenses, nous constatons un bénéfice qui vient renforcer les réserves fédérales.

Gestion de la licence carte à puce

Vous savez tous que ce projet sera géré sur 8 ans et que la principale source de recette de cette opération est l'augmentation de la licence de 1.20 € qui représente 360 k€ par an et pour 8 ans 2.880 k€. Ce montant représente la totalité des dépenses sur la même période. Il est nécessaire de préciser, pour bien comprendre le mécanisme de cette opération, que si les recettes sont linéaires sur 8 ans, ce n'est pas le cas des dépenses qui sont plus importantes en début de période et notamment en 2009 (fabrication de toutes les licences et achats des lecteurs), qu'elles ne le seront dans les dernières années. C'est pourquoi nous avons isolé cette gestion, aussi bien en budget qu'en réalisation et que l'impact sur le compte de résultat sera, chaque année, parfaitement équilibré en dépenses et en recettes. Au début comme les dépenses seront supérieures aux recettes, la différence apparaîtra à l'actif du bilan dans un compte de charges à répartir sur plusieurs exercices.

COMMISSIONS FEDERALES

➤ COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

Président : Michel DESBOIS

Membres : Jean-Claude DESMULIE, Jean-Claude DESBOUYS, Ginette COUILLAUD, Jean CHARPENTIER, Jean-Pierre ROUCHEREAU, Daniel BRUAND, Lucette COSTE, Gérard CHEVALIER, Claude AZEMA.

Secrétaire de séance : Xavier GRANDE

➤ COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE

Président : Jacques THERON

Membres : Jean-Claude MOREAU, Claude CARBONNIER, Joseph CANTARELLI, François DEBONNAIRE, André DANHIEZ, Jean-Marie MARAUX, Didier SCHMITT, Daniel ROURE.

Secrétaire de Séance : Xavier GRANDE

➤ COMMISSION ANTI DOPAGE

Président 1ère instance : Jacques THERON

Suppléant : Jean CHARPENTIER

Président Appel : Claude CARBONNIER

Suppléante : Céline THEDEVUIDE

➤ COMMISSION MEDICALE

Président : Jean-Pierre IANNARELLI

Membres : Dr CERVETTI et AMIEL, MM. PERRIER, CHARUN et GUERINEAU

➤ COMMISSION DES FINANCES

Président : Michel SIGNAIRE

Membres : Michel DESBOIS, Daniel READ, Patrice COMBES, Michel COSTE, Yvon DELCHET, François DEBONNAIRE, Gérard BAUER

➤ COMMISSION D'ARBITRAGE

Président : Jean Claude DUBOIS

Membres : Mme Ginette COUILLAUD, MM. Jacques THERON, Jean-Claude DESMULIE, François DEBONNAIRE, Michel COSTE ainsi que 4 arbitres

➤ COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Président : Jacques THERON

Membres : Ginette COUILLAUD, Jean-Claude DUBOIS, Antoine JUAN, Lucette COSTE et Gérard BAUER

➤ COMMISSION COMMUNICATION

Président : Claude STIRMEL

Membres : Gwenaëlle PAUGAM, Jean CHARPENTIER et Bernadette TROUBAT, Jean-Claude MOREAU et Céline THEDEVUIDE

➤ COMMISSION SPORTIVE

Président : André PLACON

Membres : Céline THEDEVUIDE, Ginette COUILLAUD et Gwenaëlle PAUGAM

- **Relation avec le Handicap** : Claude CARBONNIER
- **Actions vers le scolaire** : Céline THEDEVUIDE
- **Entreprises** : Céline THEDEVUIDE, Joseph CANTARELLI, Philippe GAFFET et Jean-Marie MARAUX
- **Jeunes** : Daniel MIARD et Jean-Claude DESBOUYS
- **Féminines** : Didier SCHMITT et Philippe GAFFET, Ginette COUILLAUD et PAUGAM Gwen.
- **Jeu Provençal** : Michel COSTE, Jean-Claude DUBOIS, Ginette COUILLAUD, Francis GARRIGUE et des membres extérieurs dont MM. RAMPIN et CATUREGLI

GROUPES DE TRAVAIL

➤ **ADMINISTRATION GENERALE :**

- **CHAMPIONNATS DE FRANCE :**
Suivi candidature : Jean CHARPENTIER
Suivi organisation : Michel COSTE
- **CONGRES** et suivi organisation : Jean-Claude DESMULIE
- **GESTION DU PERSONNEL** : Antoine JUAN et Daniel READ
- **CHANCELLERIE** : Antoine JUAN et Jacques THERON

➤ **INFORMATIQUE et NOUVELLES TECHNOLOGIES :**

Président : Claude STIRMEL
Membres : Didier SCHMITT et Daniel READ

➤ **CONSEIL DE SURVEILLANCE DES CONVENTIONS :**

Président : Patrice COMBES
Membres : Daniel READ, Joseph CANTARELLI, Michel DESBOIS et Mme COSTE

➤ **CENTRE NATIONAL DE FORMATION DE LA F.F.P.J.P**

Président : Alain CANTARUTTI
Conseil d'Administration : Michel DESBOIS, Jean-Claude DESMULIE, Jean-Claude DUBOIS, Michel COSTE, Joseph CANTARELLI, Daniel BRUAND et Daniel MIARD.

➤ **COMITE DE PILOTAGE DE LA COUPE DE FRANCE DES CLUBS**

Membres : Jacques THERON, Michel COSTE et Jean CHARPENTIER

➤ **CHAMPIONNATS DES CLUBS**

Président : Joseph CANTARELLI
Membres : Jean-Claude DESMULIE, Claude CARBONNIER, Ginette COUILLAUD et Jean-Claude MOREAU et Jean-Paul CHAPPE

➤ **LABELLISATION - NATIONAUX - Niles COMPETITIONS**

Président : Joseph CANTARELLI
Membres : Francis GARRIGUE et Gérard CHEVALIER
Cette commission sera composée également de membres extérieurs dont MM. Jean Claude MUSCAT, Yves RINCK, Michel ROBERT et Philippe QUINTAIS, Gérard DELOM.

➤ **RESPONSABLE REPARTITION EQUIPES CHAMPIONNATS DE France :**
Michel COSTE